



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

au titre du code de l'environnement et au titre du code de la santé publique  
préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines et d'instauration des  
périmètres de protection concernant le forage de Mounloun (code BSS002CRRZ) et portant sur la demande  
d'autorisation environnementale concernant le prélèvement d'eau souterraine dans les forages de Cap de Hé et  
de Mounloun- Commune de Lit-en-Mixe

Par arrêté du **24 DEC. 2019**, une enquête publique unique portant sur le projet susvisé d'une durée de  
31 jours est prescrite du 28 janvier au 27 février 2020.

Au terme de la procédure, le préfet des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté de déclaration  
d'utilité publique de dérivation d'une partie des eaux souterraines et d'instauration des périmètres de protection,  
et d'autorisation de prélèvement d'eau souterraine et d'utilisation de l'eau pour la consommation humaine, après  
avoir recueilli l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Claude LABAOU ; en cas d'empêchement, un commissaire remplaçant  
pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : [\\_http://www.landes.gouv.fr/enquetes-publiques-relatives-aux-operations-r600.html](http://www.landes.gouv.fr/enquetes-publiques-relatives-aux-operations-r600.html). Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au  
commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : [pref-amenagement@landes.gouv.fr](mailto:pref-amenagement@landes.gouv.fr) en veillant à  
identifier l'objet de l'enquête publique dans le contenu et le titre du courrier électronique ;

- sur support papier, à la mairie de Lit-et-Mixe, située 93 rue de l'Hôtel de ville, aux jours et heures d'accueil du  
public, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30. Le public pourra consigner ses  
observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la  
commissaire enquêteur ;

- sur un poste informatique à l'accueil de la mairie de Lit-et-Mixe.

Le dossier d'enquête publique comprend une note de synthèse établie par l'Agence Régionale de Santé, une  
demande de mise en place de périmètres de protection autour du forage de Mounloun, une demande  
d'autorisation environnementale concernant le prélèvement d'eau souterraine dans les forages de Cap de Hé et de  
Mounloun et un projet d'arrêté préfectoral.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la  
mairie de Lit-et-Mixe, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de  
l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Lit-et-Mixe :

mardi 28 janvier 2020	de 9 h à 12 h
vendredi 14 février 2020	de 13 h 30 à 16 h 30
jeudi 27 février 2020	de 13 h 30 à 16 h 30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Lit-  
et-Mixe, en préfecture et sur le site internet de la préfecture des Landes à réception et pendant un an à compter de  
la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Christophe LEBERT,  
directeur des services techniques de la mairie, rue de l'hôtel de ville à Lit-et-Mixe ; tél : 05 58 42 83 10.

Mont de Marsan, le

**24 DEC. 2019**

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

Loïc GROSSE